

Conférence de Bruxelles

La Direction Générale « Marché Intérieur et Services » de la Commission Européenne a organisé, conjointement avec deux Universités allemandes, une conférence importante à Bruxelles le 30 janvier 2014. Cette conférence a réuni quelque 130 participants, membres des institutions de l'Union et des administrations des Etats Membres, partenaires sociaux, universitaires, et représentants d'organisations assurant la promotion de la participation financière dans les Etats Membres, dont l'AIPF/IAFP. Cette conférence s'inscrivait dans un Projet 2014 financé par la Commission « Promotion de l'Actionnariat Salarié- Quelles politiques ? ».

Pour ouvrir cette conférence (par vidéo), le Commissaire Michel Barnier a appelé à de nouveaux débats sur la promotion de la participation financière dans les entreprises Européennes. Pour lui, la participation financière fait partie de la réforme de la régulation financière que l'Union Européenne introduit actuellement, en insistant notamment sur le besoin d'investissement à long terme de l'actionnariat salarié pour améliorer la gouvernance des entreprises – *« les salariés connaissent mieux leur entreprise que des actionnaires extérieurs et les études menées depuis trente ans prouvent que les entreprises qui ont développé de l'actionnariat salarié ont une meilleure rentabilité, une meilleure compétitivité, créent plus d'emplois et paient plus d'impôts que les autres...il convient donc de mettre l'accent, non seulement sur les obstacles, mais aussi sur les avantages »*.

Le Chef de Cabinet de M. Barnier, Olivier Guersent, a souligné le support de la Commission, notamment pour les plans d'actionnariat salarié, observant qu'ils sont utilisés avec succès et sont dans de nombreux Etats Membres, environ 20% des sociétés qui opèrent dans l'Union ayant mis en place de tels plans. Il a néanmoins noté que les PME ont des difficultés pour introduire de tels plans et qu'il existe aussi des problèmes pour de nouveaux développements du fait de nombreux obstacles tels que les législations nationales et les très faibles incitations fiscales dans certains pays.

La Présidente de la Commission de l'Emploi et des Affaires Sociales du Parlement Européen, Pervenche Bérès, a regretté, dans son intervention, que si peu ait été fait au niveau Européen pour aider les entreprises à introduire des plans d'actionnariat salarié, et elle a demandé comment l'actionnariat salarié peut être utilisé pour favoriser l'emploi dans les PME. Elle a rappelé que le Rapport Parlementaire du 15 janvier 2014 précise que la participation financière peut modifier la manière dont les entreprises sont gérées et suggère que l'objet du Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation pourrait être étendu et permettre aux employés d'acquérir leurs sociétés. Elle a dit qu'il y avait au Parlement un large consensus politique pour favoriser la participation financière (ce qu'a confirmé Phil Bennion, le rapporteur de ce Rapport, plus tard dans la conférence). Mme Bérès comme M. Bennion espèrent tous deux qu'une loi soit votée au cours de la prochaine législature, après les élections de mai.

Parmi les autres intervenants, Graeme Nuttall, Conseiller du Gouvernement Britannique sur l'actionnariat salarié, a présenté son rapport et rappelé les mesures récentes du Gouvernement pour promouvoir l'actionnariat salarié; Jean-Philippe Debas d'Equalis Capital (France) a pour sa part appelé la France à de nouvelles exemptions fiscales pour inciter les propriétaires à vendre leurs entreprises à leurs salariés comme c'est le cas aux USA et en Grande- Bretagne : Patrice Liauzu, de la Banque Européenne d'Investissement, a annoncé que cet Etablissement était en train de changer sa

politique de la fourniture de capitaux à long terme vers celle de fonds de roulement, notamment pour les PME, et qu'à terme son objectif est d'assurer le financement des transmissions.

Lors de la table-ronde conclusive, l'AIPF a rappelé avoir initié en 2005 le « Draft- Model Plan » avec un groupe d'experts, projet supporté financièrement par la Commission. Ce Draft-Model Plan pourrait intégrer une démarche « Comment faire pour... ? » apportant informations et outils aux décideurs concernés afin qu'ils concrétisent les plans de Participation Financière, et plus particulièrement pour les successions en PME.

Cinq conclusions clés sont ressorties de la conférence :

- La nécessité d'un cadre légal pour l'actionnariat salarié
- La promotion de l'échange des meilleures pratiques
- Une meilleure transparence sur le plan fiscal
- La convergence des politiques économique et de l'emploi pour réduire les inégalités
- La prise en compte des plans d'actionnariat salarié dans la gouvernance d'entreprise et les stratégies d'investissement à long terme.

Enfin, pour atteindre ces cinq objectifs, il conviendrait que les partenaires sociaux et toutes les autres parties prenantes concernées soient intimement associés dans le processus. Toute promotion des plans d'actionnariat salarié devrait respecter les principes fondamentaux édictés par la Recommandation de la Commission en 1992 et réitérés dans le Rapport Parlementaire du 15 janvier 2014. Après les nombreuses années de recherche et de discussions fructueuses, il est temps de passer à l'action.